



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Cinquante-neuvième session
24-30 avril 2003
Bangkok

**QUESTIONS ET FAITS ÉMERGENTS AU NIVEAU RÉGIONAL:
QUESTIONS SOCIALES ÉMERGENTES**

(Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire)

**STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE SHANGHAI:
STRATÉGIE RÉGIONALE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL
DE MADRID SUR LE VIEILLISSEMENT (2002) ET DU PLAN D'ACTION DE MACAO
SUR LE VIEILLISSEMENT POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (1999)**

RÉSUMÉ

On estime que le pourcentage de personnes âgées de 60 ans et plus dans le monde doublera entre 2000 et 2050, passant de 10 à 21%. Le vieillissement de la population est en train de devenir l'un des plus gros problèmes des prochaines décennies avec d'immenses conséquences économiques, sociales et autres. En 2002, 52% des personnes âgées dans le monde vivaient en Asie et dans le Pacifique et ce chiffre devrait atteindre 59% en 2025. C'est la région du monde qui vieillit le plus vite. Les personnes âgées occupent une place de plus en plus grande et de plus en plus visible dans le paysage social de l'Asie et du Pacifique.

Pour relever le défi du vieillissement de la population, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, réunie par l'ONU à Madrid en avril 2002, a adopté le Plan international de Madrid sur le vieillissement et fixé des orientations de politique générale dans trois domaines principaux: a) vieillissement et développement; b) santé et bien-être des personnes âgées; c) création d'un environnement favorable et porteur pour les personnes âgées. Au niveau régional, les gouvernements de l'Asie et du Pacifique ont adopté en 1999 le Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique, qui définit les grands domaines de préoccupation et les priorités concernant le vieillissement et les personnes âgées. On a noté qu'il y avait une grande concordance entre les plans d'action de Macao et de Madrid.

En juin 2002, le secrétariat de la CESAP a effectué une enquête régionale sur les politiques et programmes nationaux relatifs au vieillissement. Le Séminaire Asie-Pacifique sur le suivi régional de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Shanghai (Chine), 23-26 septembre 2002) a examiné les résultats de l'enquête, dégagé des priorités et des actions essentielles pour renforcer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des plans d'action de Madrid et de Macao. On y a adopté une stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique (1999), baptisée «Stratégie de mise en œuvre de Shanghai». Les principaux domaines d'action recommandés dans ladite stratégie sont les suivants: a) personnes âgées et développement; b) promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées; c) création d'un environnement favorable et porteur; d) mise en œuvre et suivi. On a déterminé dans chaque domaine des mesures à prendre aux niveaux national et régional en tenant compte des résultats de l'enquête de 2002 et de la situation au niveau national.

Le présent document contient le texte intégral de la Stratégie de mise en œuvre de Shanghai telle qu'adoptée par le Séminaire Asie-Pacifique sur le suivi régional de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et il est soumis à la Commission pour approbation.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. PERSONNES ÂGÉES ET DÉVELOPPEMENT	2
A. Inclure le vieillissement dans les politiques de développement et promouvoir la pleine intégration et participation des personnes âgées	2
B. Protection et sécurité sociales.....	3
C. Réduction de la pauvreté parmi les personnes âgées.....	4
D. Personnes âgées et situations d'urgence	4
E. Promotion d'attitudes positives à l'égard du vieillissement et des personnes âgées	5
F. Emploi des personnes âgées.....	5
G. Prise en compte des problèmes de sexospécificité en matière de vieillissement.....	6
II. PROMOTION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES.....	7
A. Assurer la qualité de la vie à tous les âges, y compris une existence indépendante, la santé et le bien-être	7
B. Prestation de services de santé de qualité et de soins de santé à long terme.....	8
III. CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE ET PORTEUR.....	8
A. Personnes âgées et famille.....	8
B. Services sociaux et soutien communautaire	9
C. Logement et environnements favorables	10
D. Soins et soutien aux dispensateurs de soins	10
E. Protection des droits des personnes âgées	11
IV. APPLICATION ET SUIVI.....	11
A. Mécanismes nationaux concernant le vieillissement.....	11
B. Coopération régionale et internationale	12

Introduction

1. On estime que le pourcentage de personnes âgées de 60 ans et plus dans le monde doublera entre 2000 et 2050, passant de 10 à 21% (et de 600 millions à 2 milliards en chiffres absolus). On prévoit qu'en 2025 15% de la population mondiale aura 60 ans et plus. En 2002, 52% des personnes âgées de 60 ans et plus dans le monde vivaient en Asie et dans le Pacifique et ce pourcentage devrait atteindre 59% en 2025. L'urbanisation devrait avoir pour effet d'affaiblir le soutien familial traditionnel.
2. Les problèmes engendrés par le vieillissement de la population dans la région et leurs conséquences sont considérables, non seulement au niveau des individus mais également à tous les niveaux de la vie communautaire, nationale et internationale. Beaucoup de pays de la région s'emploient dès à présent à y remédier et à édifier une «société pour tous les âges». La Déclaration et le Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique, adoptés par les gouvernements de la région en 1999, traitent de sept grands domaines de préoccupation concernant le vieillissement et les personnes âgées: a) place des personnes âgées dans la société; b) personnes âgées et famille; c) santé et nutrition; d) logement, transport et cadre de vie; e) personnes âgées et marché; f) sécurité du revenu, entretien et emploi; g) services sociaux et collectivité. Le Plan d'action de Macao constitue une plateforme régionale pour la coopération entre les pays de la région et la mise en commun des données d'expérience dans l'application des politiques et programmes visant à relever le défi du vieillissement. Le Plan international de Madrid sur le vieillissement adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement de 2002, comme le Plan de Macao, comprend des domaines prioritaires et énonce des mesures à prendre pour guider l'action entreprise en vue de garantir la sécurité et la dignité des personnes âgées, tout en maintenant leur participation entière à la vie sociale et en protégeant leurs droits humains.
3. Les résultats d'une enquête régionale sur le vieillissement effectuée par la CESAP en juin 2002 avec l'appui du Gouvernement de Macao (Chine) font apparaître des tendances et des priorités communes dans les politiques et programmes sur le vieillissement ainsi que des différences dans l'élaboration et l'exécution des politiques entre les pays et zones de la région. On reconnaît généralement que le vieillissement est un résultat positif des progrès accomplis dans les domaines social, économique et médical mais beaucoup de pays de la région n'ont pas encore élaboré de politiques appropriées ni pris de mesures pratiques pour concrétiser ce résultat. Les pays qui ont déjà une politique nationale en la matière adopteront sans doute des stratégies plus élaborées et structurées, étalées sur 30 à 50 ans. Une stratégie nationale pour préparer la société au défi du vieillissement est essentielle pour atteindre les objectifs d'un vieillissement actif. La Stratégie régionale de mise en œuvre a pour but de guider l'action à mener pour que les engagements pris dans le cadre des Plans d'action de Madrid et de Macao soient suivis d'effet.

I. PERSONNES ÂGÉES ET DÉVELOPPEMENT

A. Inclure le vieillissement dans les politiques de développement et promouvoir la pleine intégration et participation des personnes âgées

4. Si la plupart des pays de la région ont accordé une priorité élevée aux problèmes du vieillissement tant au niveau national qu'international, un très grand nombre d'entre eux ont eu des difficultés à inclure le vieillissement dans tous les secteurs d'activité pertinents, difficultés liées au manque de ressources, à la formation insuffisante des personnels chargés de la mise en œuvre, à l'inefficacité de la coopération entre départements et à la pénurie de personnel.

5. Les personnes âgées sont davantage susceptibles d'être marginalisées et privées de la possibilité de bénéficier des fruits du développement économique et social. Un grand nombre d'entre elles habitent dans des régions rurales et reculées, pratiquement sans soutien familial et communautaire et ont des difficultés à accéder aux infrastructures et aux services. Le rôle essentiel qu'elles jouent au sein des familles et des communautés ainsi que leurs contributions sont souvent insuffisamment reconnus et leur potentiel et leur expérience sous-utilisés. Il faut donc trouver des solutions originales pour épargner aux personnes âgées l'isolement, l'abandon et les mauvais traitements.

1. Principales mesures

- Prendre le vieillissement de la population en compte dans la planification des politiques pertinentes;
- Collecter et utiliser les données appropriées, en particulier les données ventilées par âge et par sexe, provenant des recensements, pour guider l'action politique;
- Mettre l'accent sur la recherche et sur les moyens de rendre les systèmes en place plus efficaces et créer de nouvelles sources de revenus;
- Renforcer les capacités nationales pour l'élaboration et l'exécution des politiques par la formation, l'assistance technique et les services consultatifs pour la mise en œuvre;
- Promouvoir la collaboration entre les services à l'intérieur des pays afin que les politiques du vieillissement se fondent sur une approche holistique et soient menées de manière coordonnée dans un grand nombre de secteurs d'activité;
- Reconnaître et soutenir les contributions très utiles des personnes âgées, en particulier les activités non rémunérées, telles que l'aide au sein de la famille, la transmission des valeurs culturelles, l'entretien du foyer et les services volontaires dans les collectivités, et considérer ces activités comme faisant partie intégrante des politiques nationales dans la mobilisation des ressources;
- Promouvoir la participation sociale, économique, politique et culturelle des personnes âgées par la sensibilisation, l'éducation, l'élimination des obstacles et en encourageant la représentation des personnes âgées et de leurs organisations représentatives dans la prise des décisions sur les questions les intéressant.

B. Protection et sécurité sociales

6. Dans beaucoup de pays de la région, les personnes travaillant dans le secteur informel, résidant dans les zones rurales et se livrant à des activités de subsistance bénéficient rarement d'une protection ou d'une sécurité sociale adéquate. On a bien essayé d'introduire des dispositifs de protection générale à longue durée mais les régimes de retraite actuels sont très limités ou insuffisants pour prendre en charge les personnes âgées actuellement en retraite ou sans travail et sans revenu, ou bien ils couvrent essentiellement les employés du secteur public. Il est désormais urgent que les pays développés et les pays en développement de la région se demandent comment faire face aux besoins de retraités de plus en plus nombreux, en attendant d'instaurer un système de retraite viable à long terme.

7. À cet égard, il est essentiel d'examiner les moyens d'adapter les régimes de protection/sécurité sociale en place aux changements démographiques et à l'évolution des structures familiales. L'efficacité de ces systèmes dépend d'un niveau d'emploi élevé, de services de santé et de systèmes d'éducation universels permettant aux personnes jeunes comme aux personnes âgées de s'insérer dans le monde du travail. Il devient de plus en plus urgent de réformer les régimes de retraite existants dans la région et de trouver des solutions offrant une protection structurée aux retraités. L'expérience des pays avancés a montré à l'évidence qu'aucun gouvernement ne pouvait se permettre de financer une protection universelle si les recettes fiscales étaient insuffisantes. Il y a des choix possibles entre une fiscalité élevée pour une protection s'étendant au plus grand nombre et une fiscalité «raisonnable» pour n'aider que les plus démunis. On a tendance aujourd'hui à privilégier l'épargne individuelle ou l'épargne d'entreprise, les investissements financiers et les régimes de participation afin que chaque individu bénéficie de revenus meilleurs pour ses vieux jours.

1. Principales mesures

- Établir dès à présent des régimes de protection/sécurité sociale durables, compte tenu de la longue période nécessaire pour que les personnes âgées puissent en bénéficier dans les décennies à venir;
- Mettre en place ou élaborer un cadre régulateur pour des prestations de retraite d'entreprise et de retraite privée et reconnaître qu'aujourd'hui les gouvernements sont de plus en plus enclins à privilégier l'épargne et les investissements privés pendant la période d'activité et l'adoption de régimes de retraite contributifs;
- Offrir une protection/sécurité sociale adéquate à la population active en général, y compris dans les secteurs agricole et informel, et aux personnes âgées en particulier, sachant que le rôle du gouvernement est de soutenir et de réglementer, d'aider les employeurs à s'adapter aux changements structurels et autres chocs économiques d'une part et, d'autre part, de guider et surveiller;
- Rassembler périodiquement des informations et mieux utiliser les données existantes sur les conditions de vie, les sources de revenu et la structure des dépenses des personnes âgées afin de disposer d'une base sûre pour formuler des mesures relatives à la sécurité des revenus.

C. Réduction de la pauvreté parmi les personnes âgées

8. La réduction de la pauvreté est une priorité pour de nombreux pays de la région où la pauvreté est endémique. Les personnes âgées figurent toujours parmi les groupes les plus démunis de la région. La crise économique de la fin des années 1990 a en outre fait apparaître une recrudescence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté dans la région, entraînant l'accroissement du chômage et renforçant la vulnérabilité, en particulier parmi les personnes âgées.

9. Faute d'augmenter le nombre des emplois formels et de disposer d'une protection/sécurité sociale suffisante, il importe de trouver d'autres solutions pour assurer la sécurité des revenus des personnes âgées.

1. Principales mesures

- Inclure les personnes âgées en tant que groupe cible dans les programmes de réduction de la pauvreté à tous les niveaux, y compris les plans de création de revenu et les programmes d'épargne et de crédit, en visant en particulier les groupes très vulnérables comme les femmes;
- Veiller à ce que les personnes âgées bénéficient d'une protection et d'une sécurité sociales suffisantes, y compris de l'assistance sociale;
- Soutenir la capacité des personnes âgées à entreprendre des activités rémunératrices;
- Garantir l'inclusion des personnes âgées et promouvoir leur participation dans les évaluations de la pauvreté et l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

D. Personnes âgées et situations d'urgence

10. Les personnes âgées, en particulier lorsqu'elles n'ont pas de famille, sont particulièrement vulnérables en cas de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence humanitaire. Bien qu'il leur soit plus difficile de trouver à s'alimenter et à s'abriter dans ces cas-là, les personnes âgées peuvent néanmoins être utiles en s'occupant des autres et aussi parce qu'elles ont des capacités d'adaptation et qu'elles ont acquis au cours de l'existence des aptitudes qui peuvent être mises à profit dans les opérations de relèvement et de reconstruction des communautés sinistrées.

1. Principales mesures

- Recenser et localiser concrètement les personnes âgées, en particulier celles qui n'ont pas de famille, et leur accorder une protection et une assistance spéciales pendant et après les catastrophes naturelles et autres situations d'urgence;
- Inclure les contributions et les vulnérabilités des personnes âgées dans l'évaluation des besoins et les comptes rendus d'urgence ainsi que pendant les opérations de relèvement et de reconstruction des communautés.

E. Promotion d'attitudes positives à l'égard du vieillissement et des personnes âgées

11. Les personnes âgées ont droit à être traitées conformément aux principes des Nations Unies concernant les personnes âgées, c'est-à-dire autonomie, participation, prise en charge, épanouissement et dignité. Une approche globale mettant l'accent sur l'éducation, les activités de sensibilisation, la législation et la démonstration est nécessaire.

12. Il est extrêmement important d'éliminer ou de modifier les stéréotypes souvent négatifs appliqués aux personnes âgées au sein des populations. Bien qu'il existe des stratégies plus ou moins élaborées pour donner une image positive des personnes âgées, ces dernières continuent d'être perçues comme dépendantes, fragiles, encombrantes, inutiles et dépourvues de créativité, et présentées comme telles en particulier dans les médias.

1. Principales mesures

- Montrer par des campagnes médiatiques et des programmes scolaires que la contribution des personnes âgées à la société transcende leur activité économique et s'étend à la famille, à la communauté et à la société dans son ensemble;
- Promouvoir des projets de démonstration mettant en évidence les capacités de personnes âgées créatives, productives, actives et en bonne santé, ainsi que des projets de bénévolat ou d'apprentissage intergénérationnels;
- Encourager les médias à promouvoir une image positive du vieillissement dans les journaux, les revues, les films et les programmes de radio et de télévision;
- Encourager les personnes âgées à valoriser consciemment leur image par tous les moyens à leur disposition.

F. Emploi des personnes âgées

13. Aucune action visant à rendre les personnes âgées productives grâce à l'emploi continu n'a encore abouti dans la région. Tandis que les ratios de dépendance des personnes âgées augmentent, la population active sera de moins en moins suffisante pour financer des régimes durables de sécurité du revenu pour les personnes âgées.

14. Dans les pays plus développés, d'autres types de retraite ont été envisagées comme la retraite différée, la retraite graduelle ou la retraite «à la carte». Les personnes actives sont encouragées à épargner davantage pour leurs vieux jours tandis que les gouvernements favorisent de plus en plus les systèmes de retraite publique contributive pour les personnes travaillant dans le secteur formel. On s'intéresse aussi de plus en plus à la formule selon laquelle les gouvernements assurent des prestations de subsistance minimales par des retraites non contributives au bénéfice des populations rurales ou encore un système de prestations liées au niveau des ressources pour les pauvres et les indigents du

secteur informel. Il y a également des propositions en faveur de contributions transgénérationnelles, les enfants prenant à leur charge les dépenses quotidiennes de leurs parents.

1. Principales mesures

- Offrir des incitations en faveur du prolongement de la vie active ou éliminer les facteurs dissuadant les personnes de continuer de travailler, selon le cas;
- Promouvoir l'emploi et la réinsertion professionnelle par des programmes de recyclage et l'éducation permanente et encourager les employeurs à adopter une attitude positive à l'égard du recrutement et de la rétention de travailleurs âgés;
- Trouver des moyens efficaces de lutter contre le chômage et créer de nouveaux emplois en appliquant des politiques de l'emploi volontaristes, comme la mise en place de mécanismes pour appairer l'offre et la demande, l'aide aux chercheurs d'emploi, la formation, l'orientation professionnelle et les services de conseil, y compris pour les personnes âgées souhaitant travailler.

G. Prise en compte des problèmes de sexospécificité en matière de vieillissement

15. L'une des conséquences du vieillissement de la population dans la région de l'Asie et du Pacifique est que les femmes constituent la majorité des personnes très âgées (75 ans et plus). Elles sont plus vulnérables avec une plus grande probabilité qu'elles n'aient ni sécurité de revenu ni qualification et qu'elles soient veuves. Ce sont aussi principalement les femmes qui sont les dispensatrices des soins primaires. Beaucoup de femmes ne travaillent qu'à domicile, ont des emplois intermittents et des revenus peu élevés, et dans de nombreux cas elles sont employées dans le secteur informel ce qui ne leur permet pas d'accumuler suffisamment de capital pour leur retraite. Il est important que les décideurs de la région inscrivent leurs politiques et plans d'action dans une perspective sexospécifique.

1. Principales mesures

- Renforcer l'aide aux pourvoyeurs de soins dans les familles et qui sont en grande majorité des femmes, afin qu'ils puissent conjuguer vie professionnelle et vie familiale;
- Promouvoir et encourager les hommes à assumer une plus grande part de responsabilité au sein de la famille, notamment pour s'occuper des membres les plus âgés;
- Renforcer l'insertion des femmes dans le monde du travail par l'éducation et la formation, adopter des mesures pour leur ouvrir des perspectives d'emploi et leur permettre de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales et éviter toute mesure discriminatoire dans les barèmes de salaires et les régimes de retraite;
- Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et leur permettre d'accéder à l'indépendance économique et sociale et de participer à la vie sociale et politique.

II. PROMOTION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES

A. Assurer la qualité de la vie à tous les âges, y compris une existence indépendante, la santé et le bien-être

16. Une bonne santé est essentielle pour le bien-être physique, psychologique, social et spirituel ainsi que pour la qualité de vie pendant la vieillesse. Une approche intersectorielle de la santé et du bien-être s'étalant sur toute la durée de la vie est le meilleur moyen de garantir que les générations présentes et futures de personnes âgées demeureront actives et en bonne santé. Une telle approche devrait prendre en compte les déterminants de la santé, notamment les facteurs comportementaux, socioéconomiques et environnementaux. Les politiques devraient viser à réduire les principaux facteurs de risque associés aux principales maladies, renforcer ceux qui protègent la santé tout au long de l'existence et garantir l'accès aux services médicaux.

17. Tandis que certains pays de la région s'efforcent d'assurer des services de soins médicaux de base adéquats à l'ensemble de leur population, d'autres mettent plutôt l'accent sur les soins de santé primaires pour améliorer, entretenir et gérer la santé de leur population, y compris celle des personnes âgées des deux sexes. À mesure que les individus vieillissent, les maladies non transmissibles ou chroniques deviennent les causes principales de morbidité, d'invalidité et de mortalité. Les maladies non transmissibles sont celles que le secteur des soins de santé primaires peut prendre en charge de la manière la plus efficace, y compris sur le plan des coûts.

1. Principales mesures

- Promouvoir des politiques et programmes encourageant le vieillissement actif, c'est-à-dire favorisant au maximum la bonne santé, la participation et la sécurité et donc la qualité de vie des personnes âgées;
- Promouvoir une bonne nutrition, un mode vie sain et la prévention des facteurs de risque pendant toute l'existence afin de vivre plus longtemps et de demeurer en bonne santé;
- Assurer la continuité des programmes de soins médicaux fondés sur le recours aux systèmes de soins primaires, notamment les soins prodigués au niveau local, l'éducation sanitaire, la promotion de la santé, la prévention des maladies et un système coordonné d'orientation des malades vers les hôpitaux et autres services de soins;
- Élaborer un système de soins primaires en fonction de l'âge, intégré aux régimes de santé primaire existants, notamment des services accessibles financièrement et physiquement et d'autres éléments tels que l'éducation sanitaire, la promotion de la santé, la prévention des maladies et un système coordonné d'orientation des malades vers les hôpitaux et autres services médicaux;
- Encourager les mesures visant à former du personnel soignant en nombre suffisant.

B. Prestation de services de santé de qualité et de soins de santé à long terme

18. La combinaison du vieillissement démographique et des carences des lieux d'accueil et de la planification environnementale font que dans de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique l'offre et le développement des services médicaux à long terme constituent un grave problème. Toutefois, dans de nombreuses parties de la région, les régimes de soins à long terme sont très insuffisants et se limitent à des soins fragmentés en résidence et dans une moindre mesure encore à des soins «officiels» et volontaires à domicile et des soins communautaires. Dans la majorité des cas les personnes âgées dépendantes sont prises en charge par les membres de la famille qui ne disposent que de maigres ressources d'origine locale. En outre, il n'existe pratiquement pas de mécanisme d'assurance de qualité et ni de règlement concernant des soins prolongés dans un cadre structuré.

1. Principales mesures

- Accorder une attention particulière aux besoins des personnes âgées résidant dans les zones rurales et reculées ou habitant seules;
- Améliorer l'accès aux soins de santé à long terme pour les personnes âgées ainsi que la qualité de ces soins et mettre en place des régimes d'aide sociale permettant aux familles de mieux s'occuper de leurs membres les plus âgés;
- Adopter une approche consistant en une planification globale tenant compte des ressources dont disposent les collectivités, telles que les voisins et les volontaires, et axer les efforts vers le développement de la collaboration entre départements et entre secteurs. À cet égard, la participation active des ONG et du secteur privé est essentielle;
- Fournir des services de santé intégrés permettant aux individus de vivre dans leur cadre habituel le plus longtemps possible;
- Promouvoir le bien-être mental et physique des personnes âgées.

III. CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE ET PORTEUR

A. Personnes âgées et famille

19. On reconnaît largement dans la région l'importance du soutien familial et communautaire pour les personnes âgées. Malgré les difficultés qu'ont les familles à s'occuper de leurs membres âgés en raison de la migration urbaine et professionnelle, du chômage et de la restructuration économique qui perturbent la vie familiale, ce sont surtout celles-ci qui s'occupent de la grande majorité des personnes âgées. Toutefois, le nombre des personnes âgées le plus susceptibles d'être dépendantes et handicapées augmente, en même temps que la capacité des familles à s'en occuper diminue.

20. Malgré l'importance accordée au renforcement des systèmes de soutien traditionnels, à la solidarité entre les générations et à l'aide aux personnes âgées sans soutien familial, les résultats de l'enquête de 2002 sur le vieillissement effectuée par la CESAP ont révélé que la prestation de services comme les soins à domicile pour les personnes immobilisées chez elles, et la formation à la prise en charge des personnes âgées dans les familles sont dans certains des pays loin d'être prioritaires. Cela dit, si l'on veut que les familles et les communautés continuent de s'occuper des personnes âgées il faudra qu'elles puissent compter sur un appui solide des pouvoirs publics et d'autres acteurs.

1. Principales mesures

- Agir pour renforcer la cohésion familiale et la solidarité entre générations;
- Mettre en place et/ou renforcer un large éventail de services communautaires pour venir en aide aux personnes âgées avec ou sans famille et aux personnes qui s'occupent des familles et encourager un partage des responsabilités entre individus, familles, collectivités, ONG et gouvernement.

B. Services sociaux et soutien communautaire

21. Un des principaux problèmes émergents liés au vieillissement de la population dans la région concerne les services à domicile ainsi que le soutien communautaire en faveur des personnes âgées. Pour répondre à ces besoins il faut que les organismes et les services publics fournissant ce type de services coordonnent leurs activités et coopèrent plus efficacement entre eux. Il est également important d'évaluer correctement les besoins et de faire correspondre les services appropriés aux besoins des personnes âgées. Il convient également de surveiller les normes et la qualité des services qui leur sont spécialement destinés.

1. Principales mesures

- Élaborer des plans pour permettre aux personnes âgées de bénéficier d'une évaluation complète de leurs besoins par une équipe interdisciplinaire;
- Fixer des normes pour veiller à la qualité des soins dans les environnements structurés car ces mesures exigent des gouvernements qu'ils jouent un rôle plus actif dans l'homologation et la qualité des régimes d'assurance. Toutefois, plutôt que de fixer des règles et des mesures d'application, les gouvernements devraient préconiser, afin de garantir la qualité, une responsabilité partagée entre les prestataires de services, les représentants des utilisateurs (personnes âgées) et les pouvoirs publics.

C. Logement et environnements favorables

22. L'un des nombreux défis que les pays de la région doivent relever consiste à offrir aux personnes âgées des environnements appropriés leur permettant de partager pleinement la vie de leur communauté. Il faut donc construire des logements améliorés, c'est-à-dire des logements sans obstacles et conviviaux, afin que les familles puissent s'occuper efficacement des personnes âgées.

23. Étant donné la rapidité de l'évolution de l'économie de la technologie et du savoir qui a contribué à la fracture numérique et à l'écart croissant entre pays et entre communautés, il faudrait donner aux personnes âgées la possibilité et les moyens de profiter des progrès technologiques.

1. Principales mesures

- Améliorer le logement et le cadre de vie en privilégiant les aménagements et les communautés sans obstacles, conviviaux et intégrés afin que les personnes âgées puissent mener une vie digne et indépendante;
- Promouvoir une répartition équitable des logements publics ou à bon marché afin que les personnes âgées puissent vivre chez elles si elles le souhaitent;
- Offrir aux personnes âgées des possibilités de formation et d'apprentissage dans l'utilisation des technologies au sein de leur communauté.

D. Soins et soutien aux dispensateurs de soins

24. La formation, l'information, l'aide psychologique, économique, sociale et législative à l'intention des prestataires de soins ne sont guère prioritaires dans la région. Cette situation risque de priver de services les personnes qui dispensent les soins, c'est-à-dire dans de nombreux cas, des femmes âgées et des épouses. Dans plusieurs pays, la pandémie du VIH/sida a également accru la responsabilité de ces personnes. Les pouvoirs publics doivent donc se préoccuper davantage de la fourniture de soins directs et du soutien aux personnes qui prodiguent les soins.

1. Principales mesures

- Encourager et appuyer directement les pourvoyeurs de soins au sein des familles, par une aide matérielle, des abattements fiscaux, des subventions au logement ou une formation aux soins à domicile et en élaborant un modèle intégré conjuguant les soins formels et informels pour renforcer les soins au niveau communautaire, aider les familles et alléger leur fardeau;
- Promouvoir et encourager les programmes communautaires qui aident et soulagent les familles et les dispensateurs de soins;
- Promouvoir les systèmes de soutien aux personnes âgées qui s'occupent des séropositifs en général, des orphelins du sida et des personnes âgées séropositives et sidéennes.

E. Protection des droits des personnes âgées

25. On sait que l'abandon, les mauvais traitements et la violence à l'égard des personnes âgées revêtent différentes formes: physique, sexuelle, psychologique, affective et financière.

26. Il faut que soit reconnu le droit des personnes âgées, lesquelles constituent un groupe de consommateurs important ayant des besoins, des intérêts et des préférences communs, à obtenir les biens et les services appropriés.

1. Principales mesures

- Veiller activement à ce que les personnes âgées aient accès à toute information concernant leurs droits;
- Prendre en compte l'opinion des personnes âgées concernant la conception des produits et la fourniture des biens et des services;
- Veiller tout particulièrement à ce que les services soient appropriés et que soit reconnue la liberté de choix des personnes âgées ayant des préférences et des besoins particuliers;
- Faciliter et réglementer le développement du marché en mettant en place des garde-fous pour empêcher l'exploitation des personnes âgées;
- Lutter activement contre la discrimination, les mauvais traitements et la violence à l'égard des personnes âgées.

IV. APPLICATION ET SUIVI

A. Mécanismes nationaux concernant le vieillissement

27. Il faut insister sur le fait que les gouvernements et autres acteurs nationaux doivent jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des engagements concernant le vieillissement. Beaucoup de pays de la région ont élaboré au niveau national des politiques, des plans d'action ou une législation sur le vieillissement. Pour ceux qui ont adopté un plan national d'action sur le vieillissement conformément aux recommandations du Plan d'action de Macao et du Plan d'action de Madrid, il s'agit maintenant d'appliquer ces plans et de trouver le moyen de résoudre les problèmes de ressources, de savoir-faire, de compétence et autres. Quant aux pays qui n'ont pas encore de plan national sur le vieillissement, ils devraient agir immédiatement.

1. Principales mesures

- Mettre en place au niveau national des structures globales permettant de collecter systématiquement données et informations et entreprendre des recherches afin de déterminer la situation et les besoins des personnes âgées ainsi que les choix et les priorités en vue d'une action de politique générale concernant le vieillissement;

- Encourager l'utilisation du Programme de recherche des Nations Unies sur le vieillissement pour le XXI^e siècle approuvé par le Forum de Valence (Espagne) en avril 2002 et présenté à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement comme guide pour l'établissement des structures nationales de recherche;
- Renforcer la participation des ONG, des associations de personnes âgées et autres acteurs de la société civile dans la mise en œuvre des plans d'action régionaux et internationaux sur le vieillissement en les faisant participer à l'examen des politiques et programmes nationaux et à l'exécution au niveau national, tout en encourageant la représentation ou la participation du secteur privé dans les principaux projets et programmes;
- Établir des indicateurs pour mesurer l'impact des stratégies afin d'aider les gouvernements et autres acteurs nationaux pendant le processus de mise en œuvre;
- Élaborer, dans les pays qui n'ont pas encore de politique ou de plan d'action national sur le vieillissement, des mesures permettant d'examiner systématiquement la suite donnée à leurs engagements dans ce domaine.

B. Coopération régionale et internationale

28. Il existe dans les pays de la région de grandes différences sur les plans économique, social et politique. En dépit de cette diversité, le vieillissement de la population est un défi commun que chaque pays va devoir relever. La coopération régionale et internationale facilitera l'échange d'information et de données d'expérience entre les gouvernements et leurs partenaires de développement concernant la mise en œuvre des programmes en faveur des personnes âgées et les aidera à faire face au vieillissement de leur population.

1. Principales mesures

- Promouvoir la coopération régionale et internationale pour soutenir les processus nationaux de mise en œuvre;
- Faciliter une collaboration interdisciplinaire et intersectorielle entre les organisations concernées de la région;
- Promouvoir les échanges d'information et de données d'expérience sur le vieillissement entre les pays par la participation à des activités sous-régionales, régionales et interrégionales, relevant notamment de la coopération Sud-Sud;
- Promouvoir l'inclusion des questions liées au vieillissement dans les politiques, programmes et réunions de tous les organismes régionaux concernés;

- Encourager les organes et organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales à désigner et/ou à renforcer les agents de coordination pour le vieillissement, à organiser des activités de formation et de promotion afin d'intégrer les problèmes de vieillissement aux politiques et programmes de développement;
- Renforcer le rôle de la CESAP comme agent de coordination régional des Nations Unies pour le vieillissement et promouvoir son rôle de prestataire d'assistance technique et de services consultatifs ainsi que de coordonnateur des activités régionales dans ce domaine;
- Promouvoir l'examen régulier par la CESAP, comme cela est spécifié dans le Plan d'action de Macao, des politiques nationales sur le vieillissement et de la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux en la matière au moyen d'enquêtes régionales et de réunions d'examen;
- Appuyer la CESAP en tant que facilitateur de la création d'un réseau régional sur le vieillissement.

- - - - -